vinetur

L'accord commercial entre l'UE et le Mercosur créera le plus grand marché libre du monde, avec un impact sur 720 millions de consommateurs

L'accord met fin à 25 ans de négociations et promet des réductions tarifaires et des protections juridiques pour les vins et spiritueux européens en Amérique du Sud.

vendredi 9 janvier 2026



L'Union européenne a approuvé la signature d'un accord de libre-échange avec le Mercosur, le bloc sud-américain formé par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. La décision a été prise ce vendredi à Bruxelles lors d'une réunion des ambassadeurs des 27 États membres de l'UE. L'approbation intervient après plus de 25 ans de négociations et fait suite à l'adoption de nouvelles mesures de sauvegarde agricoles destinées à protéger le secteur agroalimentaire européen.

L'accord devrait être formalisé dans les prochaines heures par une procédure écrite. Une fois conclu, il autorisera la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président du Conseil européen, António Costa, à signer le traité d'association et de libre-échange avec les représentants du Mercosur. Cette étape lève un obstacle important à la ratification de l'accord, qui pourrait créer la plus grande zone de libre-échange du monde, couvrant plus de 720 millions de consommateurs potentiels.

Tous les pays de l'UE n'ont pas soutenu l'accord. La France et la Hongrie ont voté contre, tandis que la Belgique s'est abstenue. Malgré ces objections, une majorité qualifiée a été atteinte. L'approbation fait suite aux récentes protestations des agriculteurs européens qui craignent une concurrence accrue des importations sud-américaines. Les nouvelles mesures de sauvegarde prévoient des enquêtes et l'éventuelle réintroduction de droits de douane en cas de perturbations importantes du marché, telles qu'une forte augmentation des importations ou une chute des prix des produits sensibles.

L'UE considère cet accord comme crucial pour sa crédibilité en tant qu'acteur international capable de forger des alliances dans un contexte d'instabilité mondiale. Les événements récents, notamment les troubles politiques en Amérique du Sud et le regain de protectionnisme des États-Unis sous la présidence de Donald Trump, ont poussé Bruxelles à rechercher de nouveaux partenariats économiques.

Pour le secteur des vins et spiritueux, l'accord marque un tournant. Les producteurs européens, en particulier ceux d'Espagne, auront plus facilement accès aux marchés du Mercosur, où les droits d'importation élevés ont longtemps limité leur compétitivité. Au Brésil, par exemple, les taxes sur le vin importé peuvent dépasser 20 %, ce qui rend les produits européens plus chers que les produits locaux ou chiliens. L'élimination progressive de ces droits de douane permettra aux vins et spiritueux européens d'atteindre les consommateurs sud-américains à des prix plus compétitifs.

L'accord prévoit également de fortes protections pour les indications géographiques. Des noms tels que Rioja, Cava et Jerez seront légalement protégés dans les pays du Mercosur, ce qui empêchera les producteurs locaux d'en faire un usage abusif et garantira que seuls les produits authentiques pourront utiliser ces étiquettes. Cette sécurité juridique est importante pour les entreprises européennes qui investissent dans la promotion et la distribution de marques en Amérique du Sud.

Les procédures douanières seront simplifiées dans le nouveau cadre, ce qui réduira les délais bureaucratiques et les coûts logistiques pour les exportateurs. Les expéditions devraient ainsi être plus rapides et plus prévisibles, ce qui est essentiel pour maintenir la qualité des produits pendant le transport et répondre à la demande des importateurs

et des distributeurs.

Les producteurs de spiritueux tels que le brandy et les liqueurs devraient également bénéficier d'un meilleur accès au marché. Les marchés traditionnels d'Europe et d'Amérique du Nord arrivant à maturité, l'Amérique du Sud offre de nouvelles possibilités de croissance à ces industries.

L'accord devrait entrer en vigueur en 2026 s'il est ratifié par toutes les parties concernées. Il prévoit une réduction progressive des droits de douane sur les vins, les bières et les spiritueux exportés d'Europe vers les pays du Mercosur. En contrepartie, certaines boissons alcoolisées du Mercosur bénéficieront d'un accès préférentiel au marché de l'UE.

La coopération technique est un autre aspect de l'accord. Les deux parties ont convenu de travailler ensemble à l'harmonisation des normes d'étiquetage et des pratiques commerciales, ce qui devrait permettre de réduire les coûts administratifs et de faciliter les flux commerciaux.

Pour les pays du Mercosur, l'accès au vaste marché de consommation de l'UE pourrait stimuler leurs propres exportations de produits agricoles et de boissons. Pour le secteur européen des vins et spiritueux, l'accord offre un environnement plus stable pour planifier les stratégies de vente et diversifier les destinations d'exportation à un moment où les modes de consommation mondiale évoluent.

Le pacte commercial UE-Mercosur représente une évolution majeure pour les économies des deux régions. Il ouvre de nouveaux canaux commerciaux tout en répondant aux préoccupations en matière de concurrence loyale et d'authenticité des produits grâce à des garanties juridiques et à la coopération technique. Alors que les processus de ratification progressent en 2026, les acteurs de l'industrie des deux côtés se préparent à des changements qui pourraient remodeler leurs stratégies commerciales internationales pour les années à venir.